

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

CESSION D' ACTIONS ACCOR PAR COLONY CAPITAL ET EURAZEO

PARIS, 24 mars 2015 -- Colony Capital (« **Colony** ») et Eurazeo SA (« **Eurazeo** ») annoncent que ColDay S.à.r.l et Legendre Holding 19 SAS entendent céder un nombre total de 22.500.000 actions Accor S.A. (« **Accor** »), représentant 9,65% du capital d'Accor au 28 février 2015 :

11.000.000 actions (représentant 4,72% du capital) seront cédées par Legendre Holding 19 SAS

11.500.000 actions (représentant 4,93% du capital) seront cédées par ColDay S.à.r.l

dans le cadre d'un placement par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels (le « **Placement** »).

Le Placement permettra par ailleurs d'accroître la liquidité des actions Accor, grâce à une augmentation significative du flottant.

Le placement des actions démarrera immédiatement et sera assuré par Morgan Stanley & Co. International plc. Rothschild & Cie agit en tant que conseil financier de Colony et Eurazeo dans le cadre de l'opération.

A l'occasion de la cession des actions Accor, Colony et Eurazeo communiqueront, séparément, les résultats du Placement ainsi que les implications financières précises relatives à la cession de la participation.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, et l'offre d'actions Accor par Colony et/ou Eurazeo ne constitue pas une offre au public.

* * *

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Colony et/ou Eurazeo des actions Accor ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions Accor par Colony et/ou Eurazeo peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Colony, Eurazeo, leurs actionnaires et ses filiales n'assument aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la Directive Prospectus). Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.

L'offre et la vente des actions Accor par Colony et Eurazeo en Luxembourg sera effectuée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2 du

Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en Luxembourg.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la Luxembourg (les États membres) ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. Dans les Etats membres, le présent communiqué de presse et toute offre potentielle ultérieure s'adressent exclusivement à des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et toute mesure de transposition mise en place dans les Etats membres concernés.

Au Luxembourg, Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (FSMA). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Luxembourg, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le Règlement), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les Personnes Habilitées). Les titres financiers d'Accor visés dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions Accor n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Colony, Eurazeo, leurs actionnaires et ses filiales n'ont pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

Toute décision d'investissement pour acquérir des actions d'Accor doit être prise sur la seule base des informations publiques disponibles concernant Accor. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de Colony, Eurazeo, Rothschild ou Morgan Stanley et n'ont pas été vérifiées de façon indépendante par Colony, Eurazeo, Rothschild ou Morgan Stanley.

Morgan Stanley agit pour le compte de Colony et Eurazeo et pour le compte de personne d'autre dans le cadre du placement et ne sera responsable à l'égard de personne autre que Colony et Eurazeo pour assurer les protections accordées aux clients de Morgan Stanley, ni pour fournir des conseils dans le cadre du placement.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

* * *

A propos de Colony

Créée en 1991 par son Président-Directeur Général, Thomas J. Barrack, Jr., Colony Capital est une société de gestion internationale spécialisée dans les investissements, en dette et en capital, dans des actifs immobiliers et des sociétés opérationnelles. 60 milliards de dollars ont été investis dans plus de 37.000 prêts ou actifs au cours de différentes opérations portant sur des sociétés, des portefeuilles et des actifs immobiliers complexes. Colony dispose d'une équipe de plus de 400 personnes. Son siège social se situe à Los Angeles, avec des bureaux à New-York, Boston, Scottsdale, Londres, Luxembourg, Madrid, Paris, Rome, Beyrouth, Hong Kong, et Seoul. Pour plus d'informations www.colonyinc.com.

Contact Presse :

Image 7

Delphine Peyrat-Stricker

(33)6 38 81 40 00

dpeyratstricker@image7.fr

A propos d'Eurazeo

Eurazeo est une des premières sociétés d'investissement cotées en Europe, avec 5 milliards d'euros d'actifs diversifiés. Sa mission est de détecter, accélérer et valoriser le potentiel de transformation des entreprises dans lesquelles elle investit. Eurazeo est présente sur différents segments du capital investissement via ses quatre pôles d'activité - Eurazeo Capital, Eurazeo Croissance, Eurazeo PME et Eurazeo Patrimoine. Son actionariat institutionnel et familial, sa structure financière solide sans endettement structurel et son horizon d'investissement flexible lui permettent d'accompagner les entreprises dans la durée. Elle est notamment l'actionnaire majoritaire ou de référence de ANF Immobilier, Asmodee, Desigual, Elis, Europcar, Foncia, Moncler et des sociétés de taille plus modeste dont IES Synergy, Fonroche Energie et les participations d'Eurazeo PME.

Eurazeo est cotée sur Euronext Paris.

ISIN : FR0000121121 - Bloomberg : RF FP - Reuters : EURA.PA

Calendrier financier d'Eurazeo

6 mai 2015

Assemblée Générale des actionnaires

13 mai 2015

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre

30 juillet 2015

Résultats du 1^{er} semestriels 2015

Contact Eurazeo :

Relations Investisseurs :

Caroline Cohen - ccohen@eurazeo.com

Tel : + 33 (0)1 44 15 16 76

Communication Corporate & financière :

Sandra Cadiou - scadiou@eurazeo.com

Tel : + 33 (0)1 44 15 80 26

Contact Presse :

Havas Worldwide Paris :

Charles Fleming – charles.fleming@havasww.com

Tel : +33 (0)1 58 47 94 40 - +33 (0)6 14 45 05 22

Marie Frocrain – marie.frocrain@havasww.com

Tel : +33 (0)1 58 47 86 64 - +33 (0)6 04 67 49 75

Pour plus d'informations, merci de consulter le site Internet du Groupe : www.eurazeo.com

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

